



VOLET VIVRE-ENSEMBLE

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis 2006 pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Elle soutient les initiatives destinées à stimuler leur pouvoir d'agir et à renforcer leur connexion à la nature et à leur communauté. Grâce à son Programme d'aide financière, elle octroie chaque année des subventions aux établissements éducatifs afin d'appuyer des projets environnementaux et sociaux.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable;
- Favoriser l'engagement social et environnemental des jeunes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU VOLET VIVRE-ENSEMBLE

- Encourager la réalisation de projets permettant de développer des milieux de vie inclusifs et de faire la promotion du vivre-ensemble au sein de l'école et/ou de la communauté;
- Viser la lutte à la discrimination et au racisme et soutenir la déconstruction des préjugés;
- Sensibiliser les jeunes fréquentant l'établissement à l'importance de développer leur esprit de solidarité.

PERSONNE RESSOURCE



Élise Derome,
responsable du volet
Vivre-ensemble
ederome@fondationmf.ca

PARTENAIRE DU VOLET VIVRE-ENSEMBLE



AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE

Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 5 000 \$. Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 200 \$ et 500 \$, selon vos besoins.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur [notre site Web](#) pour connaître toutes les informations nécessaires et pour remplir le [formulaire en ligne](#).



DATES À RETENIR

21 OCTOBRE 2024

Date limite pour soumettre un projet.

19 DÉCEMBRE 2024

Annnonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

19 OCTOBRE 2025

Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

BESOIN D'INSPIRATION? VOICI DES EXEMPLES DE PROJETS VOLET VIVRE-ENSEMBLE

 École secondaire Vanier, Québec



Promouvoir les rencontres interculturelles
entre les communautés

 École Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire



Organiser des activités faisant la promotion
de la diversité

 École secondaire Cap-Jeunesse,
Saint-Jérôme



Soutenir certains groupes spécifiques
dans leur communauté

 École Monseigneur-Euclide-Théberge,
Mariville



Déconstruire l'expérience des préjugés auprès
de la population à travers une exposition d'art
collective

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présents sur notre site :
fondationmf.ca. Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre **couleur!**

EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets;
- Formation ou temps de libération du personnel;
- Augmentation des résultats d'une collecte de fonds.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

- Garderie en milieu familial, CPE, école préscolaire
- École primaire
- École secondaire
- Éducation aux adultes – formation générale aux adultes
- Formation professionnelle
- Cégep
- Faculté universitaire
- Centre de services scolaire

*Tout établissement qui désire déposer une demande au Programme d'aide financière doit être membre du Mouvement ACTES, dont 97% des établissements publics du Québec sont membres. L'adhésion est gratuite pour toutes les écoles du Québec, publiques ou privées.

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

ÉVALUATION DE PROJETS

CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du Programme d'aide financière de la Fondation.

1. Liens avec les objectifs du volet et du programme :

En quoi l'obtention de cette bourse permettrait à votre établissement d'innover en matière d'éducation (aux changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles, au vivre-ensemble) ? En quoi votre projet répond-il aux objectifs propres au volet concerné ?

2. Valeur pédagogique du projet : Quels sont les objectifs éducatifs ou pédagogiques visés par votre projet ?

3. Implication des jeunes et retombées pour l'établissement : De quelle façon, les jeunes de votre établissement sont-ils impliqués dans les différentes étapes de votre projet ? Quelles sont les retombées de ce projet sur l'ensemble de la communauté de votre établissement ?

4. Comment votre projet intègre-t-il les valeurs du Mouvement ACTES : solidarité, écologie, démocratie et pacifisme ?

Pacifisme

Savoir-être | Respect | Inclusion
Harmonie | Résolution de conflits
Lutte aux préjugés et à
la discrimination

Démocratie

Participation citoyenne
Implication | Collaboration
Liberté d'expression | Bien commun
Consultation et participation
du milieu

VALEURS ACTES

Solidarité

Entraide | Coopération
Engagement communautaire
Solidarité internationale | Respect
des droits de la personnes

Écologie

Respect de l'environnement
3 RV | Consommation
écoresponsable | Réduction de
l'empreinte écologique

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique.

Cette aide financière pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

